

SÉJOURS
DE
JEANNE D'ARC A COMPIÈGNE

—
Maisons où elle a logé en 1429 et 1430
—

Par M. ALEXANDRE SOREL, Membre titulaire.

C'est le 18 août 1429 que Jeanne d'Arc vint pour la première fois à Compiègne. Elle accompagnait alors Charles VII qui avait reçu des Gouverneurs ou *Attournez* (1) de la ville, l'assurance que les habitants étaient tout disposés à lui faire leur soumission. Depuis plus de cinq ans, en effet, les pauvres Compiégnois gémissaient sous la domination anglaise, et ils saisissaient avec empressement, l'occasion de s'y soustraire. Aussi, l'arrivée du roi et celle de la *Pucelle d'Orléans* furent-elles saluées par des acclamations pleines d'enthousiasme. Je ne reviendrai pas sur les détails que j'ai déjà donnés à ce sujet (2), et que Martial d'Auvergne a résumés dans les vers suivants, sur l'arrivée du roi :

Le lendemain vint à Compiègne,
Et y entra en grant puissance,
A tout la bannière et enseigne
Aux nobles fleurs de lis de France (3).

(1) D'après La Curne de Sainte-Palaye (*Dictionnaire historique de l'ancien langage français*), l'*Attourné* est celui qui gérait les affaires des autres : « il signifiait aussi, en quelques lieux, *maire* de la ville. C'est peut-être dans ce dernier sens, dit-il, qu'il faut entendre les *Attournez de Compiègne*. »

(2) *La prise de Jeanne d'Arc* ; Paris, 1888, in-8.

(3) *Vigilles de Charles VII*.

Charles VII se retira, lui et sa suite, dans son château qui, comme tous les palais d'alors, portait le nom de *Lowre*.

Quant à Jeanne d'Arc, elle accepta l'hospitalité que lui offrit, dans son *hôtel du Bœuf*, Jean Le Féron qui était un des principaux personnages de la ville (1). On lit, en effet, en marge d'un exemplaire des *Annales d'Acquitaine* par Jehan Bouchet, imprimé en 1524, exemplaire que possède la Bibliothèque Nationale (2), une note écrite de la main de Jean Le Féron, célèbre héraldiste du temps de Charles IX, qu'Étienne Pasquier appelait « le grand chercheur d'armoiries, » la dite note ainsi conçue : « La Pucelle estoit logée au logis du Procureur du Roy, dudit Compiègne (3), à l'enseigne du *Bœuf* et couchait avec la femme dudit Procureur, mère-grand de maistre Jean Le Féron, appelée Marie Le Boucher, et faisait souvent relever de son lit ladite Marie, pour aller advertir le Procureur que se donnast de garde de plusieurs trahisons des Bourguignons (4). »

(1) Jehan Le Féron 2^e du nom, écuyer, né à Compiègne, fut Pannetier du roi Charles VI, par lettres de retenue données en la même ville le 9 mai 1414. Il succéda à Jehan Le Féron son frère, dans l'état et office de lieutenant général du bailli de Senlis à Compiègne. Par lettres données à Compiègne, le 28 août 1429, Charles VII, en considération des services que Jehan Le Féron lui avait rendus et lui rendait encore en qualité de « son Pannetier et de son Général » (ce sont les titres mentionnés dans les lettres de don signées par le roi en présence du Comte de Vendôme à Compiègne) et, voulant les reconnaître et l'en récompenser, lui permit de chasser dans la forêt de Cuise-lez-Compiègne (forêt de Compiègne), en une fois ou plusieurs, 4 cerfs et 4 sangliers ou 2 truies et leurs suivants pour un sanglier, à force de chiens, filets, harnois, lacs et autres engins à ce convenables, au regard des sangliers seulement. (*Archives de la famille Le Féron.*)

(2) L. 359, Réserve.

(3) Jehan le Féron n'était pas alors simple *Procureur du Roi* ; il avait été nommé en 1426 *Procureur général* sous Charles VI et conserva jusqu'en 1446 ces fonctions sous Charles VII.

V. Malingre. *Annales de Paris*, p. 106.

(4) Jeanne d'Arc semblait craindre quelque trahison de la part de certains affidés du duc de Bourgogne qui étaient encore dans la ville, et qui pouvaient tenter quelques coups de main pendant la nuit. Parmi ces ennemis du roi, Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*, tome 2, page 151), cite l'abbé de Saint-Corneille, Jean Dacier, fanatique partisan des Anglais qui fut un des juges siégeant à Rouen et ayant condamné la Pucelle. Il assista notamment à la fameuse séance du 9 mai 1431 où Jeanne d'Arc

Cette note est d'autant plus précieuse qu'elle émane d'un écrivain des plus sérieux, descendant lui-même du Jehan Le Féron qui eut l'insigne honneur de recevoir Jeanne d'Arc, et n'ayant pu, par cela même, se tromper sur le séjour de la Pucelle dans la maison de son aïeul. On s'explique d'ailleurs très bien que Jeanne ait demeuré chez la dame Le Féron, née Marie Le Boucher, car cette dernière appartenait à une famille d'Orléans, où semblable hospitalité lui avait été donnée. On lit, en effet, dans l'*Histoire et discours au vrai du siège qui fut devant la ville d'Orléans*, ouvrage imprimé pour la première fois à Orléans en 1576 (1), le passage suivant relatif à l'entrée de Jeanne d'Arc : « Les bourgeois l'accompagnèrent au long de leur ville et cité, faisans moult grant chière et par très grant honneur, la conduisirent tous jusques auprez de la porte Regnard, en l'*ostel de Jacques Boucher*, pour lors thrésorier du duc d'Orléans, où elle fust receue à très grant joye avecques ses deux frères, et les deux gentilzhommes et leur varlet qui étoient venuz avecques eux du país de Barrois. »

Jacques Boucher avait épousé la fille d'un des plus notables bourgeois d'Orléans : il habitait l'*hôtel de l'Annonciade*, situé dans la partie de la grande rue, alors appelée rue des *Talmelliers*, aujourd'hui rue du *Tabour*, à l'angle intérieur des murs de la ville et de la porte Renard. Il prit une part considérable à la défense de la ville. C'était en son hôtel et dans celui du chancelier Guillaume Cousinot, oncle de l'auteur de la *Chronique de la Pucelle*, que se tenaient les conseils de guerre.

La famille Boucher comprenait, au xv^e siècle, trois branches, l'une à Paris, l'autre à Compiègne, et la troisième à Orléans (2). Marie Le Boucher,

fut interrogée par Pierre Cauchon, en présence des instruments de torture, dont elle resta menacée.

V. Fabre. (*Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 323.)

(1) Quicherat (*Procès de Jeanne d'Arc* ; T. IV, page 153.)

(2) V. Boucher de Molandon. (*Première expédition de Jeanne d'Arc*, p. 101.)

mentionnée en ces termes appartenait certainement à la famille de Jean Le Boucher dont il est parlé dans les *Huit barons ou Fiefes de l'Abbaye Royale de Saint-Corneille* par Louis de Gaya (Noyon; 1686, page 173), à propos du fief qui portait son nom.

« En 1383, y est-il dit, Jean Le Boucher tenoit ce fief en foy et hommage de l'Eglise de Saint-Corneille, suivant le dénombrement donné, cette année-là, à la Chambre des Comptes. Il estoit Capitaine sous Regnault de Charlus en 1425. *Il portoit d'or à la croix patée de gueule une merlette de sable au premier quartier*, et avoit un frère nommé Dom Geoffroy Le Boucher, qui estoit Cellerier de Saint-Corneille, en 1412.

« Jeanne Le Boucher, sa fille, épousant Ernoul de Ville, luy porta ce fief, pour lequel il fit hommage le mercredy 26 avril 1426.

« Cet Ernoul de Ville estoit un des plus Riches de Compiègne ; car Guillaume de Flavi, désirant faire réparer les Ponts de la Ville qui avoient esté ruinez pendant le Siège des Anglois, ordonna, du consentement des Gouverneurs Attournez, qu'on lèveroit la somme de 65 livres deux sols sur trente-sept des plus riches bourgeois, et Ernoul de Ville en paya cent sols, qui estoit la taxe la plus haute de toutes les taxes. »

En 1424, *Andrieu* Le Boucher étoit l'un des Gouverneurs ou Attournez de Compiègne.

En 1425, on trouve comme remplissant les mêmes fonctions, *Aubry* Le Boucher.

Il est donc très naturel que Jeanne d'Arc ait eu à cœur de continuer, avec la famille Le Boucher de Compiègne, les excellentes relations qu'elle avait déjà entretenues avec celle d'Orléans.

Mais, si intéressante qu'elle pût être, la mention de l'héraldiste Jean Le Féron ne nous donnait aucune indication sur l'emplacement de l'ancien *hôtel du Bœuf*. Or, il ne s'agissait point, ainsi qu'on pourrait le croire à première vue, d'un hôtel dans le sens actuel du mot, c'est-à-dire d'un établissement destiné à rece-

voir des passagers. A cette époque, et même beaucoup plus tard, le nom d'*Hôtel* s'appliquait à toute maison bourgeoise, quelle qu'elle fût, et, comme il n'y avait aucune indication, ni de numéros pour distinguer les différentes demeures des habitants, chacune d'elles était désignée sous une dénomination quelconque tirée le plus souvent d'un sujet décorant la façade. C'est ainsi que celle de la famille Le Féron était connue sous le nom d'*hôtel du Bœuf*. Quant aux maisons destinées au logement des voyageurs, elles s'appelaient *hôtelleries* ou *auberges*.

Ceci dit, les archives de la ville de Compiègne nous ont permis de nous mettre sur la trace des différentes personnes qui ont pu être propriétaires de cet immeuble, et c'est ainsi, qu'en passant d'une époque à une autre, nous avons fini par découvrir le propriétaire actuel de la partie de l'*hôtel du Bœuf* qui était habitée du temps de Jeanne d'Arc, et que nous avons pu préciser l'emplacement de cette ancienne demeure à laquelle se rattache un aussi précieux souvenir.

L'*hôtel du Bœuf* était situé rue de Paris, à peu de distance de l'église de Saint-Antoine (1), et, de même qu'à Orléans, l'*hôtel de l'Annonciade* se trouvait près des murs de la ville et de la Porte Renard, de même, l'*hôtel du Bœuf*, à Compiègne, était voisin de la *Porte Paris*, c'est-à-dire très proche du rempart.

Cette habitation devait avoir sa façade sur la rue de Paris, et ses dépendances, étables, écuries et jardin, s'étendaient par derrière, jusqu'au cimetière de Saint-Antoine et jusqu'au presbytère de cette paroisse, qui occupait alors, à peu de chose près, la même place qu'aujourd'hui. Plus tard, une partie de ces dépendances, ayant été vendue, a été remplacée par l'*hôtel Saint-Pierre*, qui comprend actuellement la maison portant le n° 11 de la rue de Paris.

Nous trouvons la preuve de ce que nous venons

(1) Pendant son séjour à l'*hôtel du Bœuf*, Jeanne d'Arc a dû aller entendre la messe chaque matin dans l'église *Saint-Antoine*.

de dire, notamment dans une note mise en marge du registre des saisines de l'année 1600, où l'on lit : « Les héritiers de Gilles Dufeu : (à cause de l'*hôtel du Bœuf*). Cette maison estoit en trois parties : une jettant sur la rue de Paris ; une appelée les *étables de l'hôtel du Bœuf* tenant en tout audit hôtel, et l'autre jettant sur le cimetière de Saint-Antoine et tenant au presbytère. »

L'*hôtel du Bœuf* était tenu, à cens, de la ville de Compiègne, à laquelle il devait un denier par an. Seulement, les registres des saisines ne paraissent pas le désigner sous son nom avant 1445 ; mais à partir de cette époque, jusqu'à nos jours, la transmission de propriété se suit d'une façon parfaitement claire et on ne peut plus conclure. Nous n'hésitons donc pas à affirmer que la partie de l'*hôtel du Bœuf*, qui était habitée à l'époque de Jeanne d'Arc, correspond aujourd'hui à la maison qui porte, sur la rue de Paris, le n° 9 et qui appartient à M. Raimbourg. Il suffit d'ailleurs de jeter les yeux sur le tableau ci-après pour s'en convaincre. On y verra, notamment, qu'en 1496, l'immeuble appartenait à Simon Le Féron, qui devait être certainement un membre de la famille du procureur Jehan Le Féron qui vivait en 1429.

Malheureusement, les bâtiments qui existaient alors, ont dû être complètement démolis, reconstruits au xvi^e siècle et même remaniés depuis(1). La maison portant le n° 11 qui, suivant nous, faisait partie des dépendances de l'*hôtel du Bœuf*, conserve tout-à-fait le cachet de la Renaissance. Dans cette situation, la Société historique de Compiègne, partageant entièrement notre manière de voir, a fait placer, au mois d'avril 1887, sur la façade du n° 9 de la rue de Paris, une plaque en marbre noir, portant en lettres dorées, l'inscription suivante :

(1) On trouve notamment encastrés dans un des murs de la cour, trois croissants en pierre, provenant très probablement de l'ancien *hôtel des Croissants* sis autrefois sur la place du Change, au n° 34 actuel.

SOUVENIR
DE
JEANNE D'ARC
—
EMPLACEMENT
DE
L'HÔTEL DU BŒUF
OU JEANNE D'ARC A LOGÉ
DU 18 AU 23 AOUT 1429
LORS DE L'ENTRÉE
DE CHARLES VII

—
La Société Historique de Compiègne. — 1887.
—

Le second voyage de Jeanne d'Arc, à Compiègne, eut lieu le samedi 13 mai 1430. Cette fois, elle vint sans le roi, mais avec une nombreuse escorte de gens de guerre, et rencontra dans la ville, entre autres personnages, le comte de Vendôme et le chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, arrivés presque en même temps qu'elle. Son but unique était de porter secours au château de Choisy-sur-Aisne, qui venait d'être attaqué par le duc de Bourgogne et dont la prise eût été menaçante pour Compiègne même. Jeanne fut reçue par les Gouverneurs de la ville, avec les honneurs réservés d'ordinaire aux princes, « ou autres personnes de grand état (1), »

(1) Le lendemain de son arrivée, on lui présenta quatre pots de vin, selon l'usage qui était suivi alors, ainsi qu'il résulte du passage suivant, extrait du registre des comptes de la ville de Compiègne (CC. 13, f^o 291). Le *pot* contenait 2 litres 48 centilitres; et le *lot* 1 litre 24 centilitres.

« A Jehan Demy pour vins en son hostel présentez pour l'onneur de la ville de Compiengne aux personnes ci-après nomées : C'est assavoir pour cinq los de vin présentez le XIII^e jour de mars III^e XXIX. à Mons. de Vendosme à XII den. le lot, valent 6 sols parisis. *Item* le XXIII^e jour du dit mois présenté à Guillaume de Flavy, capitaine de Compiengne, V los de vin à XII d. le lot valent V s. p.

« *Item* le samedi XIII^e jour de may ensuivant, III pots de vin présentez à Mons. le Chancelier, contèn. X los au dit prix valent X s. p.

et Dom Bertheau, le savant bénédictin, qui a laissé de si intéressants manuscrits sur l'*Histoire de Compiègne*, ajoute : « La pucelle Jeanne entra à Compiègne, bien accompagnée, un samedi, 13^e jour du susdit mois de may de la même année (1430) et fut logée en un *hôtel* situé derrière les murs de Saint-

« *Item* le XIII^e jour du dit mois de may présentez A LA PUCELLE IIII pos de vin conten. X los au dit prix valent X s. p.

« *Item* le XV^e jour du mois de may cinq los de vin présentez à Mons. le Bailly de Senlis au dit prix valent V s. p.

« *Item* le XVI^e jour du dit mois de may présentez à Mons. le Chancelier cinq los de vin, la moitié à XII d. et l'autre moitié à XVI d. le lot valent V s. X d. p.

« *Item* au dit jour présentez à Mons. de Vendosme cinq los de vin à XVI d. le lot valent VI s. VIII d. p.

« *Item* le XVII^e jour du dit mois présentez au dit Mons. le Chancelier cinq los de vin à XVI d. le lot valent VI s. VIII d. p.

« *Item* le XVIII^e jour du dit mois de may présentez X los de vin aux dits Mons. de Vendosmes et Mons. le Chancelier à leur partement du dit Compiègne à XII d. le lot valent X s. p.

« *Item* le XIX^e jour de juing ensuivant pour II los de vin à XVI d. le lot II pains IIII d. p. baillez à Jehan Courtois et Jehan Copin et autres compagnons qui au dit jour alèrent visiter les caves entour la forteresse pour la seüreté dicelle pour ce III s.

« *Item* le XIII^e jour de juillet ensuivant pour despence faites par les dessus nommés en son hostel qui au dit jour avoient visité les dictes caves XXXII d. p.

« Si comme tout ce est duement apparu aux diz gouverneurs par l'estat de la dite ville et par les relations de Garnot Barnel sergent d'icelle ville qui les dits vins a prins et présentez au dessus nommés, lesquelles parties font ensemble.... LXIX s. X d. p. »

Dom Grenier avait déjà révélé le fait dans ses notes manuscrites sur l'histoire de Compiègne mais il n'avait fourni aucune preuve à l'appui.

D'un autre côté, ce détail si curieux avait entièrement échappé à M. de L'Épinois dans son dépouillement des archives de la ville de Compiègne. Il s'était borné à relever à l'occasion de Jeanne-d'Arc, une simple fourniture de *trente-deux pavois* (sorte de boucliers en bois), faite par un nommé Jehan Le Borgne « au mois de may mil IIII^e et trente, *quant la Pucelle fut prinse.* »

Or, il était du plus grand intérêt, tout à la fois pour la mémoire de Jeanne-d'Arc et pour celle des Compiégnois de 1430, de savoir comment ces derniers avaient traité l'héroïne d'Orléans, à l'époque où elle vint pour prendre leur défense. Aujourd'hui il n'existe plus de doute à cet égard : nos aïeux ont placé la vaillante fille sur le même pied que le Chancelier de France, Regnault de Chartres, archevêque de Reims, qui était tout puissant alors auprès du roi Charles VII ; et, si Guillaume de Flavy peut être suspecté, quant à ses sentiments vis à vis de la Pucelle, il n'en saurait être de même des *Attournés* de Compiègne, qui lui rendirent ainsi un hommage des plus éclatants.

C'est à notre collègue de la Société historique, M. Méresse, pour qui le vieux Compiègne n'a point de secrets, et qui ne recule devant aucune fatigue, quand il s'agit de l'histoire de la ville, que nous sommes redevables de cette importante découverte dans les registres municipaux.

Corneille, *au-devant des Prisons de la Ville*, où fait sa résidence et demeure à présent le sieur Bériaux (Béjot), médecin (1). »

C'était là encore, un précieux jalon ; mais il restait à savoir ce qu'était le médecin Béjot et dans quelle maison il habitait à l'époque où écrivait Dom Bertheau.

Cependant la double circonstance que cette maison touchait aux murs de l'*Abbaye de Saint-Corneille* et qu'elle faisait face aux prisons de la ville, limitait nécessairement le champ des découvertes. En effet, les prisons étaient installées alors sur l'emplacement actuel de la *Halle à la viande* ; le bâtiment qui leur faisait face ne pouvait donc être situé que sur la *Place du Change* ou dans la *rue de l'Étoile*. Une note émanée de Dom Grenier et se référant aux registres de saisines de Saint-Corneille, vint compléter les indications de Dom Bertheau et rendre les recherches beaucoup plus faciles. Cette note porte ce qui suit : « Gilles Coulon fut mis en possession de la maison dite *de la Pucelle*, par saisine de l'Abbaye de Saint-Corneille, du 26 novembre 1620. La moitié de l'*hôtel de la Pucelle* fut acquise en 1639 par *Antoine Béjot, docteur en médecine*, qui en fut ensaisiné le 26 janvier de la même année ; elle a passé du docteur, ancêtre de M. Béjot, garde des manuscrits de la Bibliothèque du roi, à Antoine Béjot, huissier royal ; de ce Béjot à Fleurine Béjot, et d'elle aux filles de Claude Richard, chirurgien, qui la vendirent aux Religieux de Saint-Corneille, par contrat du 25 juin 1714.

« Le 27 juillet suivant, arrêt du grand Conseil qui ordonne la visite de la cour de la *Maison de la Pucelle d'Orléans*, acquise par les Religieux (2). »

Il s'agissait, en effet, d'un procès engagé entre les mêmes Religieux et un procureur nommé Barbe, propriétaire voisin, au sujet de constructions et d'écoulement d'eaux qui gênaient ce dernier. Ce fut Jacques

(1). Une partie de ces manuscrits se trouve à la Bibliothèque de la ville de Compiègne.

(2). *Bibliothèque nationale*, manuscrits de Dom Grenier.

Chandelier, arpenteur-mesureur et expert ordinaire de Compiègne, qui fut chargé de cette visite (1).

Déjà, le 27 février 1630, le prévôt de la ville de Compiègne avait rendu un jugement, entre Allart Barbe, Conseiller du roi, Lieutenant général en l'Élection de Compiègne, et Gilles Coulon, maître chirurgien, à cause de *vues et fenestres*, ouvertes sur la maison appelée vulgairement *Hôtel de la Pucelle*.

La note que nous venons de reproduire a un grand intérêt, en ce sens qu'elle qualifie la maison Béjot tantôt de « *Maison dite de la Pucelle* » et tantôt de « *Hôtel de la Pucelle* ». Or, nous ne pouvons que répéter ici ce que nous venons de dire plus haut, c'est qu'il ne faut pas attacher le sens d'*hôtellerie* au simple mot d'*hôtel*. Il y a bien eu, à Compiègne, un *Hôtel de la Pucelle d'Orléans*, affecté aux voyageurs ; mais cette *hôtellerie*, qui était tenue en 1750 par un sieur Motel, et qui n'a disparu que depuis une quinzaine d'années, avait été fondée au Petit-Margny, dans le voisinage de l'endroit où Jeanne d'Arc a été prise, et ne peut, dès lors, être confondue avec la maison de la rue de l'Étoile. D'ailleurs, il suffirait de jeter les yeux sur le contrat d'acquisition par les Religieux de Saint-Corneille, en date du 20 juin 1714, pour voir que cette maison, vendue 2,000 livres, était de peu d'importance, et n'aurait pu servir d'*hôtellerie*. On y trouve, en effet, la désignation suivante : « Une maison sise audit Compiègne, rue..... consistant en chambres basses et chambres hautes, grenier au-dessus, cour, cave, lieux et pourpris avec bâtiment dépendant de ladite maison étant derrière la maison de Hélie Hennocq ; tenant, le total, d'un côté

(1) Jacques Chandelier est l'auteur du plan manuscrit de la ville de Compiègne, daté de 1734, et que la Société historique vient de faire graver. La maison qui appartenait à M. Barbe était jadis connue sous le nom d'*Hôtel du gros Tournois*, et c'est précisément dans cette maison que le duc de Bourgogne a logé à l'un de ses voyages à Compiègne.

Le 24 janvier 1493, Oudin Flogny, farinier à Compiègne, faisait bail à Pierre Delattre, peintre, de sa « maison et hostel où pend pour enseigne le gros Tournois ».

C'est aujourd'hui la maison de M. Pigeaux, marchand boucher.

au sieur Barbe, procureur; d'autre au sieur Hennocq, d'un bout, par devant, sur ladite rue, donnant vis-à-vis les prisons, et d'autre, par derrière, à l'Abbaye Saint-Corneille.

« Procédant des successions de deffunct M. Antoine Béjot, vivant médecin, et demoiselle Barbe Coulon sa femme. »

Les mots : *hôtel de la Pucelle et maison de la Pucelle d'Orléans*, indiquent donc, de la façon la plus claire, que, d'après une tradition constante, c'était là que Jeanne d'Arc avait réellement logé. Seulement, il ne nous a pas été possible, jusqu'ici, de découvrir à qui appartenait cette maison, en 1430. Aussi bien, les bons religieux de Saint-Corneille n'avaient pas alors, pour la mémoire de l'héroïne d'Orléans, qui s'était cependant tout-à-fait sacrifiée pour Compiègne, la vénération que nous avons aujourd'hui, et il leur souciait peu de conserver la chambre où elle avait reposé sa tête, ne fût-ce que pendant quelques jours. En effet, ils n'avaient acheté la maison, ainsi que plusieurs autres dans le voisinage, que pour donner du jour à leur réfectoire et à leur dortoir. C'est eux-mêmes qui le disent, dans un petit registre, sur lequel ils mentionnaient les choses notables, et où se trouve, sous le millésime de 1714, le passage suivant : « Vers le même temps, on a fait encore une acquisition d'une grande maison (qu'étaient donc les autres ?) qui *donnait* sur la rue, *ditte la Pucelle d'Orléans*. Et le R. P. Prieur a commencé à faire démolir les quatre maisons acquises, à faire faire une cour, avec des bâtiments neufs qui donnent d'un côté, sur la rue, de l'autre, sur notre cour, dans lesquels on a ménagé un lavoir, un réfectoire des domestiques, et des chambres pour les mendiants.

« On a fait une transaction avec M^e Martin Barbe procureur, qui avoit droit d'avoir veüe sur nous et, par transaction, il a consenti de boucher la veüe et de laisser bâtir ce que nous jugerions à propos, contre son mur, et on y a basti des lieux communs.

« La communauté s'est chargée de faire cent sols

de rente au curé du Crucifix, qu'il avait à prendre sur les maisons acquises (1). »

La pauvre maison fut donc démolie et, sur une partie de son emplacement, fut ménagé un grand bâtiment qui reçut le nom de *Charbonnière*, parce que c'était là que s'emmagasinait le charbon des Religieux.

Vint ensuite la Révolution, qui amena la suppression de l'Abbaye de Saint-Corneille et la vente de ses biens.

Il fut décidé, alors, qu'une rue allant de la place du Change à la rue Saint-Corneille, serait ouverte sur le terrain qu'occupait la dite maison et que la maison voisine, ayant également appartenu aux Religieux, (celle portant actuellement le n° 41 de la Place du Change, et qui est occupée par un coiffeur), serait vendue avec obligation de construire un mur de pignon, à l'alignement de la nouvelle rue et d'établir en même temps un pan coupé, de six pieds de face, à l'angle de la rue de l'Étoile. De plus, l'acquéreur devait fermer provisoirement cette entrée de rue, comme il le jugerait à propos, mais, à la condition de laisser plus tard le passage libre, quand le projet serait exécuté.

L'adjudication eut lieu, dans ces termes, le 14 pluviôse an III, au profit du sieur Lecureux, boulanger à Compiègne, et le 6 prairial de la même année, ce dernier revendit au sieur Griselin, la moitié des bâtiments y compris l'ancienne *Charbonnière* qui fut démolie beaucoup plus tard. Le mur à pan coupé, dont il vient d'être parlé, a été construit à l'angle du pignon actuel de la maison place du Change, n° 41, et l'amorce de la rue projetée, exécutée jusqu'aux murs de l'ancienne abbaye, (aujourd'hui bâtiments de la Manutention militaire), est fermée par une grande porte du côté de la rue de l'Étoile. Cet espace intérieur sert de cour au propriétaire actuel du n° 20 de la rue de l'Étoile.

De la maison où Jeanne-d'Arc a logé, le 13 mai 1430 et jours suivants, il ne reste donc plus rien au-

(1) *Archives de l'Oise, H.*

jourd'hui que le sol ; mais, la Société historique n'en a pas moins cru devoir rappeler cette circonstance mémorable, en faisant également placer, sur le mur extérieur de ladite cour, une plaque en marbre noir portant, en lettres dorées, l'inscription suivante :

SOUVENIR

DE

JEANNE D'ARC

—

EMPLACEMENT

DE LA MAISON

OU A LOGÉ

J E A N N E D ' A R C

LE 13 MAI 1430

—

La Société Historique de Compiègne. — 1887.

—

Le 23 mai 1430, Jeanne d'Arc qui n'avait fait que traverser Compiègne, après son expédition sur Pont-l'Évêque revint une troisième fois ; mais hélas elle n'a fait qu'y passer la journée, car, arrivée au jour naissant, « à une heure secrète du matin » suivant sa propre déclaration, elle a été prise, vers cinq heures et demie du soir, et emmenée loin de la ville qu'elle aimait tant. Dans quelle maison de Compiègne eût-elle couché sans ce douloureux évènement ? Nous ne le saurions dire ; tout porte à croire, cependant, qu'elle aurait occupé, à nouveau, la chambre de la maison de la *rue de l'Étoile* ; mais Dieu n'a pas permis qu'il en fût ainsi, et, l'année suivante, à la même époque, la pauvre Jeanne, qui avait tant fait pour la France, subissait à Rouen le plus cruel des supplices, après avoir été sinon trahie, du moins abandonnée par ceux qui auraient dû tout sacrifier pour la sauver.

Grâce aux deux plaques commémoratives que

nous venons de reproduire, Jeanne d'Arc revivra chaque jour encore, aux yeux de tous ceux qui passeront devant l'emplacement des modestes demeures où elle a logé. Il ne restera plus qu'à en placer une troisième, à l'endroit même où elle est tombée entre les mains de ses ennemis.

Déjà, du reste, le Conseil municipal de Compiègne, par délibération du 10 mars 1858, avait décidé que l'ancienne rue du *Vieux-Pont*, traversée la dernière par l'héroïne d'Orléans avant sa fatale sortie, porterait le nom de rue *Jeanne d'Arc*, nom qu'elle a conservé depuis, et que, nous l'espérons, elle conservera toujours.

De plus, dans la séance du 18 janvier 1877, M. Bottier, alors président de la Société historique de Compiègne, rappelait, en termes chaleureux, les courageux efforts que Jeanne avait faits en faveur de nos aïeux.

« La ville de Compiègne, s'écria-t-il, ne fera donc qu'acquitter une dette d'admiration et de reconnaissance, en élevant une statue à Jeanne d'Arc, qui l'aimait bien, cette ville. Qui pourrait en douter ? La Chronique a encore conservé ces autres paroles de la Vierge de Domremy : *Je iray voir mes bons amis de Compiengne*. Voilà l'inscription qu'on devra graver en lettres d'or sur le piédestal du monument.

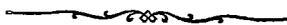
« Si certains esprits, ou superficiels, ou peu réfléchis, ou pessimistes, ou frondeurs, ne semblent pas comprendre qu'on puisse le lui ériger, ce monument, là où elle a été vaincue et faite prisonnière, c'est qu'ils ne voient la question que par un seul côté, au lieu de l'envisager sous toutes ses faces ; c'est qu'ils isolent sa défaite, c'est qu'ils en séparent ses hauts faits, soit à Compiègne, soit aux environs, les services incomparables que la ville lui doit et sa profonde dilection pour ses habitants.

« La statue de Jeanne d'Arc attestera, sans doute, ses malheurs ; mais elle attestera en même temps sa gloire, qu'ils n'auront servi qu'à ennoblir ; et la ville de Compiègne, par une manifestation éclatante, quoique tardive, en honorant les uns, en consacrant

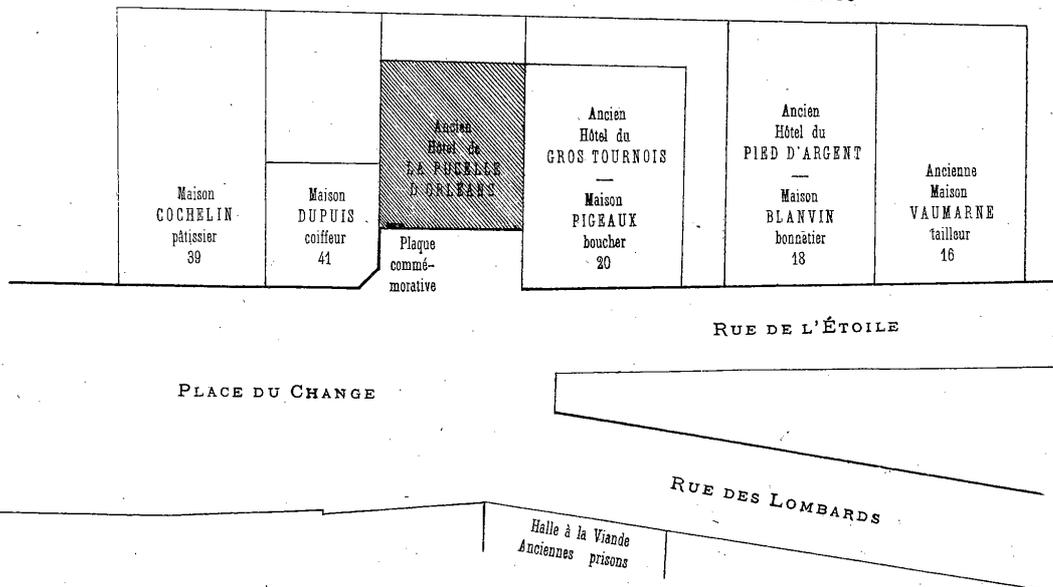
l'autre; en les revendiquant, ainsi, comme une sorte de patrimoine sacré, en se les appropriant, en se les incarnant, en s'identifiant avec eux, fera acte de patriotisme, de justice et de gratitude. On ne pourra donc passer devant l'image de la grande héroïne, sans se sentir impressionné et sans en être fier.

« Qu'y a-t-il de plus digne d'un sympathique respect, et qui doive aussi vivement émouvoir que le malheur dans la gloire ! »

Un semblable appel ne pouvait manquer d'être entendu; il le fut: et trois ans plus tard, le 10 octobre 1880, l'administration municipale faisait ériger, en présence de M. Sadi-Carnot, alors ministre des travaux publics, et d'une foule immense accourue de toutes parts, la statue de Jeanne d'Arc, qui figure aujourd'hui en face de l'Hôtel de Ville et sur le piédestal de laquelle on a gravé ces mots : JE IRAY VOIR MES BONS AMIS DE COMPIENGNE.



Cour et Bâtiments de l'Abbaye Saint-Corneille
 aujourd'hui Manutention des vivres de la Guerre



CROQUIS INDIQUANT L'EMPLACEMENT
 DE LA MAISON DE LA RUE DE L'ÉTOILE OÙ A LOGÉ JEANNE D'ARC EN 1430